



# FORMATION AIPR CONCEPTEUR

## Autorisation d'intervention à proximité des Réseaux (DT-DICT)

<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Être capable d'acquérir des connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.</li> <li>✓ Être capable de comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.</li> </ul>
<b>PUBLIC CONCERNE</b>	Concepteur : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux : effectuer les demandes de travaux (DT), analyser les DT, demander des investigations complémentaires, transmettre les informations utiles sur les réseaux dans les dossiers de consultation et les marchés, réaliser les marquages et piquetages des réseaux enterrés et assurer le suivi et le contrôle des travaux.
<b>PRE-REQUIS</b>	Aucun prérequis
<b>MODALITES D'ORGANISATION : DUREE DE LA FORMATION EFFECTIF DELAI D'ACCES</b>	Durée : 7 heures, soit 1 jour (6 heures de formation et 1 heure d'évaluation) Effectif : 4 à 10 participants Délai d'accès : 24 heures minimum
<b>LIEU DE FORMATION</b>	<b>MAGER PRO</b> – 1 Impasse du Marraud – Barberey-Saint-Sulpice (en inter) <b>MAGER PRO</b> – 6 rue Rieg – ZI Farman – 51100 REIMS (en inter) ou Chez le Client (en intra)
<b>MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation</li> <li>✓ Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations)</li> <li>✓ Un livret de formation pour chaque stagiaire</li> </ul>
<b>PROFIL DU/DES FORMATEUR(S)</b>	Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations. Le formateur est désigné en fonction des plannings.
<b>MOYENS TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Salle,</li> <li>✓ Livret relatif à la catégorie ou à la formation</li> </ul>
<b>MODALITES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Évaluation : Passage de l'évaluation par QCM à l'issue de la formation</li> <li>✓ Attestation : Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM). Représentation immédiate en cas d'échec.</li> </ul>
<b>TARIF</b>	Nous consulter
<b>ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES</b>	Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.
<b>CONTACT</b>	✓ Service administratif : 03.25.73.58.85

<p style="text-align: center;"><b>CONTENU DE LA FORMATION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>AIPR</b> <small>Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux</small></p> <p style="text-align: center;"> <small>www.reseau-et-energie-prox.com</small></p>	<p>✓ <b><u>Formation Théorique / Pratique</u></b></p> <p>Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)</p> <p><b>Procédures pour le responsable de projet avant chantier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire DT : Guichet Unique et projet</li><li>• Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge...</li><li>• Clause dans les marchés et DCE</li><li>• Marquage et piquetage</li><li>• Compétences des personnels</li><li>• Entrainement au QCM</li></ul> <p><b>Procédures exécutants avant les chantiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire DICT</li><li>• Analyse des réponses du DCE et du marché</li><li>• Compétences des personnels</li><li>• Application du Guide technique</li><li>• Lectures des indices et affleurants</li><li>• Travaux sans tranchée</li><li>• Entrainement au QCM</li></ul> <p><b>Procédures et actions à réaliser au cours du chantier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Constat d'arrêt ou de sursis</li><li>• Constat de dommage</li><li>• Opérations sur chantiers</li><li>• Entrainement au QCM</li></ul>
--	--

MAGER PRO  
maîtrise et  
gestion des  
RISQUES  
professionnels